



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la Coordination Interministérielle**

Bass-Terre, le

24 FEV. 2025

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, **du lundi 24 mars 2025 au jeudi 24 avril 2025 inclus**, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande de permis de construire concernant un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de BAIE-MAHAULT au lieu-dit « La Jaille », présentée par la Société AGISOL BAIE-MAHAULT.

Le dossier de demande de permis de construire, composé notamment d'une étude d'impact, et d'un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie de Baie-Mahault, siège de l'enquête publique, **du lundi 24 mars 2025 au jeudi 24 avril 2025 inclus**, où les personnes intéressées pourront consulter le dossier du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette même période, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le projet, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Baie-Mahault, ou les transmettre à l'adresse suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels devront impérativement parvenir à la mairie de Baie-Mahault, avant **le 24 avril 2025**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriel sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Baie-Mahault pour être tenues à la disposition du public.

Monsieur Philippe BLEUZE, Ingénieur en Thermique, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires sur le dossier et recevoir leurs observations écrites ou orales à la mairie de Baie-Mahault les jours et heures suivants : **lundi 24 mars 2025, mardi 1^{er} avril 2025, jeudi 10 avril 2025 et jeudi 24 avril 2025, de 9H00 à 12H00.**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie de Baie-Mahault, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Maurice TUBUL